



Signataire : Souheil Sayegh

Date de dépôt : 30 mai 2024

Question écrite

Les lenteurs de l'administration doivent-elles ralentir le versement des prestations ?

Il a été rapporté que le versement des prestations de l'OCAS ou des SPC se fait avec un délai toujours plus long.

Ce délai rend la situation des bénéficiaires encore plus précaire, ces personnes devant s'acquitter elles-mêmes de factures en lien avec leur situation personnelle.

Pour l'OCAS, c'est 30 jours avec 1 mois de retard pour la contribution d'assistance et pour les moyens auxiliaires ce délai passe à 90 jours.

Pour le SPC, les délais sont passés de 60 jours à 70 jours pour traiter les dossiers.

Bien que la situation puisse peut-être se comprendre sur le plan administratif, elle ne se défend absolument pas sur le plan des bénéficiaires. Il s'agit d'un manque d'humanité pour les personnes en situation difficile.

Mes questions sont donc les suivantes :

- ***Est-il correct de relever que les délais pour le versement des prestations se sont allongés ?***
- ***Comment la situation de ces personnes a-t-elle été appréhendée pour ne pas aggraver encore plus leur précarité, n'ayant pas les liquidités à temps pour payer les prestations dont elles ont besoin ?***

Je remercie le Conseil d'Etat de ses réponses.